

Principaux constats en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : une bonne qualité de l'eau dans l'ensemble

La qualité chimique et microbiologique de l'eau est déterminée par la qualité des différents compartiments de l'hydrosystème. Ce dernier subit une dégradation constante causée par la croissance des activités anthropiques qui sont susceptibles d'impacter la santé de la population tels que les phénomènes d'eutrophisation⁴ les rendements d'épuration des systèmes de traitement artificiel des eaux usées, l'activité industrielle et les pratiques agricoles. Ainsi, la mise en œuvre de la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est essentielle pour préserver durablement la ressource en eau brute. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'alimentation en eau de la population est relativement équilibrée entre les eaux d'origine souterraine (35 %), d'origine superficielle (35,7 %) et d'origine mixte (29,3 %).

◆ LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU

La qualité bactériologique de l'eau se mesure par la recherche d'indicateurs de contamination fécale (*Escherichia coli*, entérocoques, etc.). Le taux de conformité bactériologique permet alors de suivre l'évolution de la qualité des eaux distribuées à la population. La pollution de l'eau par des germes fécaux résulte principalement de pollutions accidentelles ou d'un défaut d'entretien des installations de production d'EDCH, lesquelles peuvent être à l'origine d'épidémies, notamment de gastro-entérites.

Sur la période 2015-2017, 97,15 % de la population régionale a bénéficié d'une eau dont le taux de conformité des analyses bactériologiques est supérieur à 95 %. Ce résultat est identique au taux moyen national (97 % en 2014). Par ailleurs, 2,7 % de la population a été desservie par une eau dont le taux de conformité est compris entre 70 % et 95 % et environ 0,15 % de la population a été alimentée par une eau dont le taux de conformité est inférieur à 70 %. Globalement, la qualité bactériologique des eaux distribuées dans la région s'est améliorée au cours de la dernière décennie, mais des améliorations sont encore attendues pour les unités de distribution (UDI) de moins de 5 000 habitants situées notamment sur les territoires des départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Alpes-Maritimes).

4. L'eutrophisation des milieux aquatiques est un déséquilibre du milieu provoqué par l'augmentation de la concentration d'azote et de phosphore dans le milieu. Elle est caractérisée par une croissance excessive des plantes et des algues due à la forte disponibilité des nutriments

LA QUALITÉ CHIMIQUE DE L'EAU

La qualité chimique de l'eau peut être influencée par la présence de pesticides et de produits phytosanitaires qui sont principalement utilisés dans le cadre des activités agricoles, mais également par les collectivités et les particuliers. Les données de la littérature scientifique internationale publiées au cours des 30 dernières années et analysées par le groupe d'experts constitué par l'Inserm, rapportent des associations positives entre l'exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte : la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et certains cancers hématopoïétiques (lymphome non hodgkinien, myélomes multiples). Par ailleurs, les expositions aux pesticides intervenant au cours des périodes prénatale et périnatale ainsi que lors de la petite enfance semblent être particulièrement à risque pour le développement de l'enfant.

Sur la période 2015-2017, 94 % de la population de la région a été alimentée par une eau en permanence conforme à la réglementation sur cette période. La présence de produits phytosanitaires dépassant la limite réglementaire a été identifiée dans 23 UDI, soit 1,8 % des UDI pour lesquelles une recherche de pesticides a été effectuée, ce qui a concerné 4,5 % de la population régionale. Toutefois, aucune UDI n'a été concernée par une restriction des usages de l'eau, les dépassements de la limite de qualité réglementaire constatés n'ayant pas présenté de risque sanitaire eu égard aux données d'évaluation des risques sanitaires disponibles à ce jour. La contamination des eaux distribuées au niveau régional reste donc faible mais aussi géographiquement très inégale : 80 % des UDI concernées par un dépassement de la limite réglementaire sont situées dans les Alpes- de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes et le Var.

◆ LE PLOMB DANS L'EAU

La présence de métaux tels que le plomb à la sortie des installations de production d'eau est faible voire indécélable. Cependant ces substances peuvent se retrouver dans l'eau du robinet. Cette présence éventuelle est alors due à la dissolution dans l'eau des métaux (plomb) contenus dans les canalisations des réseaux intérieurs et branchements publics. L'eau distribuée peut alors présenter un risque pour la santé. Le plomb pénètre dans l'organisme par voie digestive ou pulmonaire. Il diffuse ensuite via le sang vers différents organes, en particulier le cerveau, et